

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	14	14 +7

Date de convocation
4 décembre 2024

Date d'affichage
4 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : **Christine ROBILLARD**, **Robert BESANÇON**, **Pascal GENET**, **Laurence FOURNIER**, **Jean-Yves BRUNEAU**, **Géraldine PÉRÉE**, **Liliane VOYARD**, **Denis PHILIPPE**, **Valérie PELLERIN**, **Urbain VELUT**, **Véronique STOLTZ**, **Bruno LÉOTIER** et **Monique SIMON**.

Représentés : **Marie-Laure HRVOJ** représentée par **Jean-Yves BRUNEAU**, **Annie SALAMI** représentée par **Véronique STOLTZ**, **Laurent JÉROME** représenté par **Denis PHILIPPE**, **Anne-Josèphe CHARLOT** représentée par **Géraldine PÉRÉE**, **Sophie MENZIN** représentée par **Nicolas MENNETRIER**, **Vincent BLANCHOT** représenté par **Robert BESANÇON**, **Julien SEYSSEL** représenté par **Bruno LÉOTIER**.

Absent : **Marcel CHRISTEL**

Géraldine Pérée a été nommé(e) secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Plan de financement et demandes de subventions pour la rénovation énergétique de l'école maternelle

N° de délibération : 20241276

Le maire rappelle au conseil municipal que, par délibération du 11 avril 2024, il a acté l'ajout de la construction d'un préau aux travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle initialement prévus et validé de fait la nouvelle convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Il rappelle également que par décision du 23 juillet 2024 la maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au groupement T.D.A. (Architecte - Reims) / GECIBAT / DCEF / BATELEC / MIOT.

Il présente le projet établi au stade APD par le maître d'œuvre et informe que le coût de travaux pour la rénovation énergétique des 2 bâtiments et l'aménagement d'un préau entre les 2 est estimé par celui-ci à 593 274,85 € HT.

Il indique que l'investissement prévisionnel global nécessaire à la réalisation de cette opération s'élève en conséquence à 737 000 € HT (882 800 € TTC). Le détail de cet investissement prévisionnel figure dans le tableau joint en annexe.

Il annonce que, pour financer ce projet, la commune souhaite solliciter une subvention de l'Etat au titre du Fonds vert pour un montant estimé à 217 700 € ainsi qu'une aide du Département de 95 200 €.

Il précise que le solde sera financé par la récupération de TVA par l'intermédiaire du

Le conseil entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

DECIDE de réaliser l'opération de rénovation énergétique de la maternelle et de construction d'un préau sur la base de l'investissement prévisionnel et du plan de financement joints en annexe.

DECIDE d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondant à cet investissement prévisionnel.

DECIDE de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds vert.

DECIDE de solliciter une aide financière auprès du Département.

ET AUTORISE monsieur le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation et au financement de cette opération.

Mme Hrvoj, représentée par M. Bruneau vote contre, les autres conseillers votent pour.

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participants
14	21	20	1	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Géraldine Pérée
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

